

Envoi : 23/04/2018

Réception par le Préfet : 23/04/2018

Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-4-2-5

Séance du vendredi 20 avril 2018

**CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015 2020  
AVENANT A LA CONVENTION DU 20 OCTOBRE 2015  
RELATIVE AU PROJET MATERIAUX S3  
PORTE PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-1-5-2 du Conseil départemental du 23 janvier 2015 relative au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- VU la délibération n° CP-2015-8-2-4 de la Commission permanente du Conseil départemental du 11 septembre 2015 relative au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 – Projet Matériaux S3,
- VU la délibération n° CD-2017-4-12-3 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD-2017-7-2-1 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

- VU la convention du 20 octobre 2015 relative au versement de deux subventions d'investissement au CNRS pour la réalisation du projet « Matériaux S3 » dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 9 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise la modification de l'objet du projet « Matériaux S3 », porté par le Centre National de la Recherche Scientifique dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020, sans modifier le montant total de l'aide départementale de 200 000 € accordée par la Commission Permanente le 11 septembre 2015 et formalisée dans le cadre d'une convention signée par le Département du Haut-Rhin et le Centre National de la Recherche Scientifique le 20 octobre 2015, portant l'opération de deux projets d'acquisition à trois projets d'acquisition ;
- autorise la nouvelle répartition de l'aide départementale comme ci-dessous :
  - une subvention de 100 000 € pour l'acquisition d'un NanoRaman Infrarouge, déjà versée en totalité,
  - réduction, sur demande du bénéficiaire, de la subvention de 100 000 € pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage à 74 290 €,
  - attribution d'une subvention de 25 710 € pour l'acquisition d'un microscope confocal,
- approuve l'avenant n°1 à la convention du 20 octobre 2015 relative au versement de deux subventions d'investissement au Centre National de la Recherche Scientifique pour la réalisation du projet « Matériaux S3 » dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020, joint en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente à le signer. Cet avenant modifie l'objet et le plan de financement du projet et autorise la participation du Département au financement de trois équipements au lieu de deux, pour un montant total d'aide départementale de 200 000 €,
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225 – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204181 du budget départemental. Les subventions seront versées en une seule fois à la fin de réalisation des opérations et sur présentation des justificatifs correspondants.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité